



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement

Direction des services
administratifs et financiers

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel
réservé aux agents des services du Premier ministre pour l'accès au grade
de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2027

Le Premier ministre,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-285 du 3 avril 2013 modifiant diverses dispositions statutaires communes à certains corps de fonctionnaires des catégories A et B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-345 du 17 mars 2014 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des services du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle des services du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2026 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel réservé aux agents des services du Premier ministre pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2027,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle des services du Premier ministre, organisé au titre de l'année 2027, est arrêtée ainsi qu'il suit :

MME. ABID	Jamila
MME. BELMOKHTAR BENALI	Chafika
M. BOUDJEMIA	Houcine
M. BOUTET	Florent
MME. CERCUS CHIEZE	Catherine Louise
MME. CHAIGNEAU	Laurence Marie Odette
MME. CHAVRIER	Céline Virginie
M. CLERQUI-PERINER	Pascal
MME. DREAN	Anne Claudine
M. ISMAIN	Laurent
M. L'HEUREUX	Hervé Eric Patrice
MME. LECLERCQ	Nathalie Valérie Marie
M. LEDOYEN	Patrick Albert
M. MADORE	Xavier
MME. MATHIEU JOLIVY	Gaëlle
M. MULLER	Christophe Robert Henri
M. OUCHENE	Bruno
MME. PASCHAL	Régine
MME. ROMIGNAC DECHANDON	Edith Laurence
MME. SOLENTE	Marie Reine-May

Liste arrêtée à 20 candidats.

Article 2

Le directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

Pour le Premier ministre et
par délégation,